

CONNAIS TES DROITS

Enfants et jeunes
pris en charge



UNITÉ DES ENFANTS ET DES JEUNES

1-800-263-2841

www.ombudsman.on.ca

Indépendant Impartial Confidentiel Gratuit



PENSES-TU QUE :

Les choses ne se passent pas comme tu veux?

Tu es traité de façon injuste?

Tu n'es pas satisfait de ton placement?

Tu as des droits.

L'un d'eux est de nous contacter.

Nous pouvons t'aider.



QUELS SONT TES DROITS?

Les jeunes pris en charge ont des droits précis, qui sont protégés par la loi.

Mais parfois, il n'est pas facile de s'assurer que les autres comprennent et respectent tes droits.

C'est là que nous intervenons.

Voilà ce que nous ferons :

- nous t'écouterons
- nous parlerons aux responsables de tes services
- nous nous assurerons que tu es bien traité



Contacte-nous :

1-800-263-2841

cy-ej@ombudsman.on.ca

www.ombudsman.on.ca

TES DROITS FONDAMENTAUX

En vertu de la loi en Ontario, tu as le droit de :

- te sentir, et vivre, en sécurité
- rencontrer ta famille et lui parler en privé sauf ordonnance contraire du tribunal
- avoir une attente raisonnable de vie privée
- avoir un accès raisonnable à tes choses personnelles
- avoir de la nourriture et des repas bons et sains
- être éduqué à l'école dans la mesure du possible

Tu as aussi le droit de ne PAS :

- subir de contention physique, sauf dans des circonstances précises prévues par la loi
- être victime de discrimination à cause de ta race, ta couleur, ton origine ethnique, ta diversité familiale, ton handicap, tes croyances, ton orientation sexuelle ou ton identité de genre

TES DROITS DE PRISE EN CHARGE

Tu as aussi le droit de :

- faire prendre tes opinions au sérieux
- être consulté sur les services qui te sont fournis
- savoir comment faire appel de ton placement
- obtenir que ton travailleur social ou le personnel du lieu où tu vis explique les raisons des décisions prises à ton sujet
- faire des activités récréatives, sportives et créatives
- faire des activités liées à tes croyances, ta communauté ou ton identité culturelle

TON DROIT DE NOUS DEMANDER DE L'AIDE

Tu as le droit de :

- savoir comment communiquer avec le Bureau de l'Ombudsman
- parler en privé avec notre personnel
- porter plainte sans avoir d'ennui
- être informé de tes droits

Trouve-nous dans les médias sociaux :

Facebook : OntarioOmbudsman

Twitter : @Ont_OmbudsmanFR

Instagram : ontombuds

